

**Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Paul-Henri Spaak
et par Gaston Eyskens à la Chambre et au Sénat le 30 novembre 1948**

Mesdames, Messieurs, le Gouvernement qui se présente devant vous aujourd'hui n'est guère différent de celui qui l'a précédé. Cherchant son appui dans la même majorité parlementaire, composé, à quelques exceptions près, des mêmes personnalités, il a la volonté de terminer l'oeuvre de son prédécesseur et, il faut le souligner tout de suite, car ceci sera une partie essentielle de sa tâche, il entend combattre le chômage qui pèse sur le pays. Sur diverses questions d'ordre politique, il importe que sa position soit précisée.

En ce qui concerne le problème royal, il reste fidèle à la déclaration de mars 1947. Il est prêt à saisir toutes les occasions qui pourraient lui être offertes pour tenter un rapprochement qui permettrait de proposer une solution constitutionnelle de ce difficile et douloureux problème. Il fait appel à tous pour que les discussions auxquelles pourrait encore donner lieu la Question royale se poursuivent dans une atmosphère de dignité et de respect des convictions réciproques. Il est décidé à créer une commission composée de parlementaires et de juristes qui aura pour mission d'étudier l'application des principes constitutionnels relatifs à l'exercice des prérogatives du Roi et aux rapports des grands pouvoirs constitutionnels entre eux. Une telle étude, quel que soit l'avenir, paraît nécessaire à l'heure actuelle.

En matière scolaire, la déclaration ministérielle de mars 1947 touchait à deux questions : l'application de la loi dite "loi Vanderpoorten" et certaines réformes à effectuer dans l'enseignement technique. La loi Vanderpoorten est aujourd'hui en cours d'application et toutes les dispositions seront prises pour que l'objectif qu'elle se propose soit atteint dans le temps qui a été fixé. En matière d'enseignement technique, un accord est intervenu entre le PSC et le PSB au cours du printemps dernier. Le Gouvernement s'engage formellement à faire tout ce qui est nécessaire pour en poursuivre sans délai l'application totale et loyale. Les autres problèmes dont il a été fait mention dans la déclaration faite le 5 mai dernier à la Chambre par le ministre de l'instruction publique seront résolus selon les termes des engagements pris. La déclaration de mars 1947 émettait aussi l'espoir que les deux partis associés au Gouvernement "puissent un jour aborder dans un esprit de tolérance et d'objectivité, les discussions qui, en matière scolaire, pourraient mettre fin à d'irritantes controverses". Le Gouvernement estime que, quelles que soient l'ampleur et la complexité du problème scolaire, le moment est venu de faire un effort pour tenter de le résoudre. Il va créer immédiatement une commission chargée de l'étudier dans son ensemble. Tous les aspects du problème : techniques, politiques et sociaux, seront examinés. Les conclusions de cette commission devront être déposées dans un délai de six mois.

Les derniers événements politiques ont remis au premier plan des préoccupations les problèmes que pose la répression en matière de crimes contre la sûreté extérieure de l'Etat. Quels que soient la difficulté et le poids de sa tâche en cette matière, le Gouvernement est responsable des mesures qui doivent être finalement prises. Il n'entend pas se décharger de cette responsabilité, mais il est décidé à accomplir son devoir en étroite collaboration avec le Parlement et il gardera, dans toute la mesure du possible, le contact avec les organisations patriotiques qui représentent la Résistance. Des commissions consultatives chargées d'aider le ministre ont déjà été créées ; elles ont donné de bons résultats. Il semble que leur compétence doive être précisée. Cela sera fait immédiatement.

Différentes propositions de loi relatives à l'application de la loi Lejeune ont été déposées sur le bureau de la Chambre. Le Gouvernement, dans un bref délai, s'inspirera des suggestions faites et présentera au Parlement un projet de loi réglant la matière. Le recensement décennal

étant terminé, le Gouvernement déposera devant les Chambres, suffisamment à temps pour qu'il puisse être appliqué aux prochaines élections, un projet de loi modifiant la loi électorale. Il effectuera très prochainement les adaptations requises pour les élections provinciales.

C'est à juste titre que de divers côtés l'attention du Gouvernement a été attirée sur l'application défectueuse des lois linguistiques, spécialement en matière administrative. Le désordre qui règne en cette matière est le résultat inévitable de la guerre et de l'après-guerre. Le Gouvernement est décidé à prendre les mesures qui permettront d'en arriver progressivement à une application normale de la loi.

Dans les toutes prochaines semaines, le Gouvernement déposera à la Chambre un projet de loi établissant le nouveau statut de la radiodiffusion.

La position du Gouvernement sur les principales questions politiques étant ainsi exposée, il importe de préciser ce qu'il entend réaliser en matière sociale, financière et économique. Et tout d'abord, il a la volonté de terminer l'oeuvre annoncée dans la déclaration de mars 1947. Ceci implique la mise en application de la loi sur l'organisation de l'économie, y compris la partie qui concerne les classes moyennes ; l'examen et le vote par le Parlement de quelques projets de loi dont il est déjà saisi, notamment : le projet de loi sur l'enregistrement comptable et celui sur les réviseurs d'entreprises ; le projet de loi réglant le statut des tramways anversois et bruxellois ; le projet de loi sur le bail à ferme et celui sur le bail commercial.

Le Gouvernement s'engage aussi à prendre toutes les mesures nécessaires pour la consolidation de la Sécurité sociale ; à soumettre aux délibérations du Parlement un projet de loi réformant le statut des pensions de vieillesse et organisant, par la même occasion, un système complet en faveur des assurés libres ; à procéder à la validation de quatre bons de rééquipement ménager, pour une valeur d'environ 500 millions de francs.

Le Gouvernement entend qu'après une mise en train laborieuse, due à la complexité du problème, dès les prochains jours, les dommages de guerre commencent à être effectivement payés.

Il entend aussi poursuivre l'oeuvre si difficile de mise en ordre de nos finances publiques. Il se réjouit que les budgets aient pu être déposés à temps pour la première fois depuis bien des années, de telle façon que le Parlement puisse exercer, dans les meilleures conditions, sa mission essentielle de contrôle.

Il désire que les Chambres votent, au cours de la présente session, le projet de loi sur les finances communales et provinciales, le projet de loi sur la réforme et la simplification fiscales et un projet sur les pensions des agents des services publics.

Ces importantes mesures d'assainissement étant réalisées, les problèmes que pose l'équilibre entre les dépenses de l'Etat et ses ressources ne sont pas résolus, le Gouvernement en est parfaitement conscient. Ces problèmes ne pourront toutefois être fondamentalement résolus que lorsque, terminant l'effort déjà considérable accompli depuis vingt mois, il sera possible de supprimer les subsides qui pèsent si lourdement sur le budget, et notamment les subventions aux charbonnages et à la société nationale des chemins de fer. Cette tâche doit être accomplie progressivement. Le Gouvernement est décidé à la mener à bien.

Une grande partie de l'opinion publique réclame avec force la diminution des services administratifs, la réduction du nombre des ministres et la fin de ce qu'elle dénonce comme des

abus. Ce serait faire preuve d'une grande audace que de soutenir qu'il n'y a rien à améliorer dans ces divers domaines, mais les problèmes à résoudre sont beaucoup plus compliqués que ne semblent le croire des gens, certes bien intentionnés, mais souvent insuffisamment informés. Tout en approuvant le principe de l'enquête parlementaire demandée par M. Philippart dans sa proposition de loi relative à la création d'une commission mixte chargée d'enquêter sur le fonctionnement des services de l'Etat et des institutions parastatales, le Gouvernement est décidé de chercher, avec le concours des syndicats, une amélioration fondamentale des méthodes du travail administratif. En outre, il chargera l'administration générale, avec la collaboration des inspecteurs des finances, de lui faire, dans un temps très bref et en lui laissant une complète liberté d'appréciation, un rapport sur tout ce qui pourrait lui paraître constituer, dans le fonctionnement de l'administration, une dépense exagérée ou abusive.

Mesdames, Messieurs, le Gouvernement a la ferme volonté de s'attaquer, avec toute l'énergie nécessaire, au problème du chômage. Il a le ferme espoir aussi de pouvoir le résoudre. Ce serait dépasser le cadre de cette déclaration ministérielle que de retracer l'évolution du problème de la main-d'oeuvre en Belgique durant ces vingt derniers mois ; qu'il suffise de rappeler que nous avons passé presque sans transition de toutes les difficultés que présentait la pénurie de main-d'oeuvre aux difficultés encore plus grandes et certainement plus graves que représente le chômage. Ce serait également allonger inutilement le présent document que d'essayer de déterminer avec précision les causes diverses des difficultés que rencontre le pays. Pour le moment, il suffit de constater la réalité et d'indiquer dans les grandes lignes les moyens que nous sommes décidés à employer pour la rencontrer. Ce n'est pas un ministre qui, à lui seul, peut s'attaquer au problème et le résoudre. Le succès de la lutte contre le chômage dépend des mesures qui seront prises par le Gouvernement tout entier ; il dépend tout aussi bien du ministre du Travail que de celui des Affaires économiques, du ministre du Commerce extérieur ou des Communications que de celui de la Reconstruction ou des Travaux publics. Ce qu'il faut cependant, c'est qu'un ministre consacre l'essentiel de ses efforts à la lutte que nous allons entreprendre. Ce ministre sera celui de la Coordination économique. C'est lui qui aura pour tâche de présenter au Comité ministériel de coordination économique les mesures qui s'imposent et c'est lui qui aura la charge d'en suivre l'exécution confiée à chacun de ses collègues dans la limite de leur compétence respective. Nous avons décidé de créer auprès du ministre de la Coordination économique un comité restreint composé de syndicalistes et d'industriels, chargé de le conseiller et de l'aider dans l'accomplissement de sa tâche. La lutte contre le chômage prendra les formes les plus diverses ; elle exige notamment :

1. une politique adéquate des prix et salaires.

2. une politique du commerce extérieur qui valorise au maximum, dans le cadre des accords conclus et des accords à conclure, les possibilités d'exportation des branches frappées par le chômage ; qui prospecte d'une manière systématique les capacités d'absorption des marchés étrangers et qui se serve au maximum des possibilités d'échanges multilatéraux qui viennent d'être facilités par les voies de la compensation intra-européenne .

3. une vigoureuse politique de construction ainsi qu'une politique des travaux publics. La reconstruction effective des immeubles sinistrés ; le fonds Brunfaut et la loi De Taeye devront, à cet effet, être utilisés au maximum. Dès que les conditions climatiques le permettront, il faudra se mettre effectivement au travail et exécuter un plan dont les éléments répondront à des besoins réels, choisis en vue d'augmenter l'efficacité de l'équipement national en matière d'habitations, des grands moyens de communication, de ports et, de façon générale, de tous les éléments qui constituent les moyens de production dont dispose la Nation.

4. la réglementation des achats de l'Etat et de ceux des organismes qui en dépendent, de façon que le recours aux approvisionnements venant de l'étranger ne provoque pas inutilement le ralentissement de l'activité de certaines branches de la production nationale.

5. une politique de crédit accordé dans des cas spéciaux, destinée à tenir compte de la situation dans laquelle se trouvent certains de nos acheteurs traditionnels avec lesquels nous avons un intérêt majeur à conserver nos relations

6. une intensification de nos rapports avec le Congo.

Toutes ces indications -et leur énumération est loin d'être limitative- concernent l'avenir immédiat.

En outre, des problèmes extrêmement importants, à plus longue portée, doivent dès maintenant retenir l'attention, afin d'éviter que ne se prolongent dans l'avenir les faiblesses et les déficiences de notre structure économique. Il s'agit de tout le problème de la rationalisation de l'industrie charbonnière (remembrement et fusion, rééquipement, mise en exploitation des réserves), de celle des grandes productions de base, de celle de notre équipement national, tant public que privé. Il s'agit également du problème de la coordination du crédit et de celui de l'amélioration de la formation de la main-d'oeuvre. Il s'agit, enfin, de la création d'industries nouvelles, dont la nécessité se fait chaque jour sentir davantage.

L'ampleur des problèmes qui se posent ainsi à nous ne doit, en aucune façon, nous décourager ; elle doit seulement nous inciter à les aborder avec audace et vigueur. Nous savons que notre effort ne peut aboutir à aucun résultat spectaculaire immédiat, mais nous croyons qu'en mettant en jeu et en coordonnant toutes les forces du pays et en consacrant à notre lutte toutes les ressources financières disponibles, nous devons atteindre notre but .

Mesdames, Messieurs, une déclaration ministérielle ne peut explorer tous les problèmes, celle-ci moins que toute autre, car elle n'est que le complément et la mise à jour de celle faite en mars 1947. Beaucoup de problèmes importants n'ont pas été abordés dans le présent document. Pour connaître à leur égard la position du Gouvernement, il suffira de se rapporter à sa déclaration antérieure.

Le Gouvernement saisira avec joie l'occasion qui lui sera offerte tout à l'heure, lorsque son programme sera discuté, de dresser le bilan des vingt mois qui viennent de s'écouler. Cette discussion permettra sans doute d'examiner à fond les quelques problèmes nouveaux qui se posent à nous. Elle permettra aussi de souligner tout ce qui a été réalisé en matière de paix et de progrès social, d'organisation économique, d'assainissement financier, de libération du dirigisme de guerre, de renforcement de notre situation internationale. Cette oeuvre, le Gouvernement précédent n'a pu l'accomplir que grâce à l'aide et aux conseils de sa majorité parlementaire. C'est sur celle-ci que le Gouvernement d'aujourd'hui compte pour poursuivre et parfaire sa tâche.

